

5. Vote des taux 2016 :

➤ **2016-026 Vote des taux 2016 :**

Charles POULAIN indique que la commission des finances propose une augmentation des taux d'imposition de 1 % pour la taxe d'habitation et le foncier bâti.

Compte tenu des bases d'impositions prévisionnelles pour 2016 revues à la baisse selon les explications sur compte rendu de la commission des finances du 16 mars 2016, le produit attendu se décompose de la façon suivante :

Taxes locales directes	Taux 2015	Taux proposés 2016	Bases prévisionnelles	Produit attendu
Taxe d'habitation	13.94 %	14.08 %	1 740 000	244 982
Taxe foncière Bâti	16.24 %	16.40 %	1 216 000	201 093
Taxe foncière non bâti	45.17 %	45.17 %	76 000	34 329

Après en avoir délibéré, le conseil municipal vote par 11 voix pour, 5 contre (Valérie JOLIVEL, Michel JEZY, Serge BLAISON, Brigitte PIOT, Jany BOUVARD)

Considérant la proposition de la commission des finances confirmée, le Conseil Municipal décide d'augmenter le taux de la taxe d'habitation et celui de la taxe foncière (bâti) de 1 % et de maintenir le taux de la taxe foncière (non bâti).